

Collège Sciences de la santé

Diplôme d'Université Et Capacités en Médecine

Case 148

146, rue Léo Saignat

CS 61292

33076 BORDEAUX Cedex

scolarite.du-capacite@u-bordeaux.fr

Tél. : 05 57 57 13 21

**DIPLOME INTER-UNIVERSITAIRE
DE CHIRURGIE DES CARDIOPATHIES CONGENITALES
3^{ème} Cycle**

UFR de rattachement : UFR des Sciences Médicales

ARTICLE I : OBJET ET ENTREE EN VIGUEUR

Il est créé, par décision des Conseils des Universités de Bordeaux, Lyon 1, Aix-Marseille 2 et Paris 5, un Diplôme Interuniversitaire de Chirurgie des Cardiopathies Congénitales à compter de l'année universitaire 2006-2007.

ARTICLE II : OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation a pour but d'apporter à des chirurgiens, des chirurgiens cardiaques, des cardiopédiatres et des anesthésistes-réanimateurs, des connaissances complémentaires dans les domaines de l'anatomo-pathologie, de la physiopathologie et des techniques chirurgicales des cardiopathies congénitales.

ARTICLE III : RESPONSABLE LOCAL

Docteur François ROUBERTIE

Hôpital Cardiologique du Haut-Lévêque

Service de Chirurgie Cardiaque

Avenue de Magellan

33604 PESSAC

Tel : 05 57 65 64 56

Fax : 05 57 65 64 52

francois.roubertie@chu-bordeaux.fr

ARTICLE IV : ORGANISATION GENERALE DE LA FORMATION

A) Capacité d'accueil :

Le nombre minimum d'étudiants est fixé à **5** et le maximum à **20** pour l'ensemble des universités cocontractantes.

B) Durée et rythme de la formation :

La formation dure **une année universitaire** et se déroule tous les ans.

C) Enseignement théorique :

Le volume horaire de l'enseignement théorique est de **100 heures**, les cours se déroulent dans les locaux de l'hôpital cardiologique Haut-Lévêque à Pessac.

La formation ne comprend ni enseignement pratique, ni stage.

ARTICLE V : CONDITIONS D'INSCRIPTION

A) Conditions de titre :

Peuvent être admis à s'inscrire, après autorisation du responsable de l'enseignement :

- les chirurgiens et les chirurgiens cardiaques,
- les cardio-pédiatres,
- les anesthésistes-réanimateurs,
- les étrangers titulaires d'un diplôme équivalent,
- les candidats jugés aptes à suivre l'enseignement par le responsable et autorisés par le Comité Pédagogique.

B) Lieu des inscriptions :

Les inscriptions administratives s'effectuent au service de scolarité des DU et Capacités en médecine.

ARTICLE VI : COUT DE LA FORMATION

Le droit spécifique est fixé à **500€ /an**, en formation initiale et en formation continue, auquel s'ajoute le droit de scolarité fixé annuellement par arrêté ministériel.

ARTICLE VII : CONTROLE DES CONNAISSANCES ET CONDITIONS DE VALIDATION

A) Lieu des examens :

Les épreuves de l'examen sanctionnant la fin de la formation se déroulent lors du congrès de la Société Française de Chirurgie Thoracique et Cardiovasculaire.

B) Nature des épreuves :

La présence en cours est obligatoire.

Il n'y a qu'une seule session d'examen par an.

L'examen de fin d'études comprend 2 épreuves :

- une épreuve écrite, sous forme de questions rédactionnelles, d'une durée d'une heure, notée sur 20, coefficient 1 (sujet + copies remises aux candidats lors du congrès de la SFCTCV),
- une épreuve orale d'une durée d'une heure, notée sur 20, coefficient 1.

C) Conditions de validation :

Pour être déclarés admis, les candidats doivent avoir été assidus aux cours et avoir obtenu la moyenne générale à chacune des épreuves.

Le redoublement n'est pas autorisé.

D) Composition du jury :

Le jury, présidé par un professeur de chirurgie cardiaque, comprend au moins deux autres membres choisis parmi les enseignants participant à la formation.

ARTICLE VIII : DELIVRANCE DU DIPLOME

Le Diplôme Interuniversitaire de Chirurgie des cardiopathies congénitales est délivré aux candidats admis sous le sceau de l'université auprès de laquelle ils se sont inscrits et la signature de son Président.

Création : Conseil U.F.R. III du 08/11/2006
C.A. du 20/12/2006

Modifications (changement de responsable) :
Conseil UFR Sciences Médicales du 16/04/2014
Conseil du Collège Sciences de la santé du 06/05/2014
(Version 2)